

1. Veuillez expliquer quels seront les impacts de la mise en œuvre de ce plan d'action dans les prochaines années, particulièrement sur le déploiement d'une offre de formation à distance dans les collèges et universités.

Le Plan d'action numérique (PAN) vise essentiellement à mettre en place les conditions facilitantes pour le développement de la compétence numérique chez tous les acteurs éducatifs et, notamment, à développer la formation à distance (FAD) dans les collèges et universités. Ce développement est réalisé dans et par les établissements d'enseignement, en fonction de leurs priorités et de la réalité de leur milieu. Le PAN soutient le développement et le partage de pratiques, d'outils, de ressources éducatives numériques, de procédures et de perfectionnement dans le but d'outiller les acteurs éducatifs et les établissements pour prendre le virage numérique, mais la vitesse et l'ampleur de ce virage sont dictées par l'action des milieux. Les impacts de la mise en œuvre du PAN sur le déploiement d'une offre de FAD dans les collèges et universités seront donc indirects, en réunissant les conditions favorables à son développement.

Le PAN prévoit en effet la mise en place d'un répertoire des FAD offertes par les collèges et universités pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et le développement des compétences tout au long de la vie. Il offrira également un soutien financier à des établissements pour le développement de cours en ligne ouverts et massifs et d'environnements numériques d'apprentissage (ENA). Le PAN soutiendra en outre la constitution d'un pôle d'expertise national en FAD dont le rôle sera d'offrir un espace de partage d'expertise et de pratiques, de veille, d'expérimentation et de création.

2. Veuillez indiquer si, dans la foulée de la pandémie de COVID-19, le ministère entend faciliter et accélérer la mise en place de plateformes de formation à distance. Le cas échéant, quel serait l'impact sur le nombre d'heures en présentiel requis de la part des étudiants au cours des prochaines années?

Le Ministère a effectivement devancé la mise en place de certaines composantes du projet e-Campus (mesure 21 du PAN) afin de soutenir les acteurs pédagogiques dans l'adaptation pédagogique à la pandémie requise pour respecter les consignes de la Santé publique. Parmi ces composantes, on retrouve le soutien au développement et à l'amélioration d'environnements numériques d'apprentissage (ENA). L'e-Campus sera une plateforme présentant les FAD offertes dans les collèges et universités du Québec et proposant des espaces de partage, de collaboration, d'expérimentation et de création, en plus de référencer des ressources éducatives numériques utiles pour les acteurs pédagogiques à des fins de FAD.

Le Ministère n'est pas en mesure d'évaluer l'impact sur le nombre d'heures en présentiel. **Premièrement, les données dont dispose actuellement le Ministère sur les inscriptions d'étudiants dans les collèges et les universités ne distinguent pas le mode de fréquentation (présentiel ou à distance), ce qui empêche d'effectuer des prévisions d'effectifs à distance.** De plus, les choix relatifs à l'offre de FAD relèvent de chaque établissement d'enseignement. Dans un esprit de continuité

des services, les établissements doivent prendre les meilleures décisions en considérant leur contexte local et les orientations du Ministère à l'effet de maximiser le présentiel, qui est un gage de réussite pour certains profils d'étudiants, tout en respectant les consignes de la santé publique. Aussi, la proportion d'inscriptions à distance dépendra aussi des choix futurs des étudiants. Notons enfin que même si un cours est offert en FAD, cela ne veut pas nécessaire dire que l'étudiant ne sera pas présent sur le campus de l'établissement, mais dans des lieux autres que les salles de cours.